

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 25 JANVIER 2024**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 29

Convocation du 18.01.2024

Affichage du 18.01.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bizou suite à la convocation du 18.01.2024, affichée le dix-huit janvier 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENÉGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excusés : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme CHAMARET Stéphanie, M GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à M MICHEL-FLANDIN Patrice), M GUYOT Philippe (donne pouvoir à M BOUTTIER Jean-Jacques), M HOULLE Pascal (donne pouvoir à M JUSZEZAK Jean-Claude), Mme POUILLAIN Francine (donne pouvoir à M MANNOURY César), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à Mme ENCELIN Elyane), Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck).

Etaient absents-non excusés : M DESCHAMPS Michel.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur M BLOTTIERE Philippe est nommé secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2024.01.010**

**MUSEALES : MISE EN PLACE DU TARIF REDUIT**

Dans le cadre de leur politique de développement, les Muséales de Tourouvre souhaitent mettre en place des partenariats privilégiés avec les acteurs du tourisme en leur proposant des offres tarifaires préférentielles qu'ils distribueront à leurs clients.

Il s'agit de la plaquette de communication au format A5, pliée en deux qui sera imprimée. Une version spécifique aux hébergeurs du territoire mentionnera l'application du tarif réduit pour deux personnes sur le document, un espace réservé à l'hébergeur permettra d'identifier l'origine de la plaquette.

Sur présentation du document le visiteur bénéficiera du tarif réduit des Muséales soit 6€ au lieu de 8€

Le tarif « Muséales » comprend l'ensemble du site : le musée de l'émigration française au Canada, le musée des commerces et des marques, la maison Antoine Cano.

Une fois présenté, le document sera tamponné à l'accueil pour éviter les abus.

La durée de validité de l'offre est d'un an, soit la durée de la programmation du dépliant des Muséales.

Les Muséales de Tourouvre remettront aux Chambres d'hôtes la quantité de plaquettes désirées par ces derniers et les mettront à disposition de leur clientèle.

Considérant l'intérêt pour les Muséales du dispositif afin d'accroître sa notoriété et sa visibilité.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité ( 29 POUR, 1 vote CONTRE) :**

- D'approuver le tarif réduit des muséales,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

**Le Président,  
Emmanuel LE SECQ**

